

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* — n° ICC-01/14-
5 01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mercredi 30 mars 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 10 h 31*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:31:55] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1811
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:21] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:32:31] Bonjour, Monsieur le Président.
20 Bonjour, Messieurs les juges.
21 Deuxième situation en République centrafricaine, dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred*
22 *Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:45] Je vous remercie.
25 Et je demande aux parties de se présenter, à commencer par l'Accusation, s'il vous
26 plaît.
27 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:32:54] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
28 Messieurs les juges.

1 L'Accusation est représentée aujourd'hui par M^{me} Olivia Struyven, M. Kweku
2 Vanderpuye, M. Yassin Mostfa et moi-même...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:14] Je vous remercie.
4 Maître Massidda, pour les victimes.

5 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [10:33:19] Bonjour.
6 La représentation commune légale des victimes des autres crimes qui est représentée
7 aujourd'hui par moi-même, Maître Paolina Massidda, M^e Abdou Dangabo-Moussa.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:47] Je vous remercie.
9 Qu'en est-il de vous, Maître Suprun ?

10 M. SUPRUN (interprétation) : [10:33:53] Je... Bonjour, Monsieur le Président,
11 Messieurs les juges.

12 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, Maître Dmytro* Suprun.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:34:05] Je me tourne vers
14 l'Accusation. Maître Dimitri.

15 M^e DIMITRI : [10:34:06] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges.
16 M. Yekatom, qui est présent dans le prétoire, est représenté aujourd'hui par
17 M^e Florent Pages-Granier, M^{me} Wilhelmina Whittingham, M^{me} Anta Guissé et moi-
18 même, Maître Dimitri.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:34:34] Et finalement, à
20 vous, Maître Knoops.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:34:47] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
22 Messieurs les juges. Et bonjour à toutes les personnes présentes dans le prétoire.
23 Bonjour.

24 La... L'équipe de la Défense de M. Patrice-Édouard Ngaïssona est aujourd'hui
25 composée de M^e Marie-Hélène Proulx ; nous avons également, au deuxième rang,
26 M. Ali Alabdali, qui suit depuis le terrain.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:01] Je vous remercie, et
28 je me tourne vers la témoin, la témoin P-1811.

1 Maître Dimitri, vous avez une objection pour commencer ?

2 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:35:14] Oui, excusez-moi. C'est une matinée un peu
3 compliquée, agitée. J'ai oublié de présenter Daniela Mvougou, qui fait partie de
4 l'équipe de Yekatom.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:29] Cela ne m'avait pas
6 échappé, je voyais bien que quelqu'un était assis là-bas, mais je ne savais de qui il
7 s'agissait. Donc, je vous remercie, Maître.

8 Je me tourne à nouveau vers vous, Madame la témoin. Bonjour.

9 Je suis le juge Président de cette Chambre de première instance, je m'appelle Bertram
10 Schmitt. Nous avons, de part et d'autre, M. le juge Péter Kovács, qui se trouve à ma
11 droite, et M. le juge Chang-ho Chung, qui se trouve sur ma gauche.

12 Est-ce que vous me comprenez et vous m'entendez bien ?

13 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:36:12] Oui, je vous entends. Je vous entends très
14 bien.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:17] J'aimerais, au nom
16 de la Chambre, vous souhaiter la bienvenue dans ce prétoire.

17 Vous avez été convoquée pour témoigner devant cette Chambre dans l'affaire contre
18 M. Yekatom et M. Ngaïssona.

19 Il vous a été expliqué que vous avez des mesures de protection qui ont été mises en
20 place pour vous, pour vous assurer ou pour... pour garantir que votre identité n'est
21 pas divulguée et révélée au public. Alors, je ne vais entrer dans les détails, mais vous
22 bénéficiez de l'altération des traits de votre visage, ce qui signifie que personne à
23 l'extérieur de ce prétoire ne peut voir votre visage. Et nous allons utiliser un
24 pseudonyme lorsque nous nous adresserons à vous, et c'est la raison pour laquelle,
25 lorsque nous vous adresserons la parole, nous ne vous appellerons pas par votre
26 nom, mais nous dirons « Madame la témoin ».

27 Donc, vous devez maintenant prononcer l'engagement solennel. J'aimerais vous
28 demander de répéter ce que je dis.

1 Je déclare solennellement...

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:36:51] Je déclare solennellement que je dirai la
3 vérité...

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:02] ... que je dirai la
5 vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

6 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:37:15] ... que je dirai la vérité, toute la vérité et rien
7 que la vérité.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:25] Je vous remercie,
9 Madame la témoin.

10 Vous avez maintenant prononcé cet engagement solennel. Je pense que l'importance
11 de l'engagement solennel ainsi que sa signification vous ont été expliquées.

12 J'aimerais vous donner quelques conseils d'ordre pratique, avant que nous
13 commencions à entendre votre déposition.

14 Tout ce que nous disons ici est transcrit, écrit et interprété. Et pour que les
15 interprètes puissent faire leur travail, nous devons tous parler à un rythme qui ne
16 devra pas être trop rapide, pour que les interprètes puissent suivre. Et j'aimerais
17 vous demander également d'avoir l'amabilité de commencer à parler seulement
18 lorsque la personne qui vous aura posé la question aura terminé de poser la
19 question, et ce qui fait... et je vous demanderais de marquer un temps d'arrêt pour
20 que les interprètes puissent suivre le rythme des questions et des réponses.

21 Voilà, c'est tout ce que j'ai à vous dire pour le moment, en ce qui me concerne.

22 Et je donne maintenant la parole à l'Accusation, qui va procéder à son interrogatoire
23 principal.

24 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:38:39] Merci, Monsieur le Président.

25 Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais rester assise.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:38:52] Oui, oui, lorsque le
27 témoin ne se trouve pas dans le prétoire, nous avons cette pratique, qui est... a
28 beaucoup de sens.

QUESTIONS DU PROCUREUR

PAR M^{me} GALUPA : [10:39:05]

Q. [10:39:06] Bonjour, Madame le témoin.

Nous nous sommes rencontrées ce matin ; je m'appelle Irina Galupa, et je vous poserai des questions, aujourd'hui, au nom du Bureau du Procureur.

Avant de commencer, j'ai quelques remarques.

D'abord, comme l'a indiqué le juge Président, moi non plus, je vais pas prononcer votre nom, je vais m'adresser à vous comme « Madame le témoin ». D'accord ?

(Silence du témoin)

Ensuite, si jamais vous souhaitez donner une réponse qui vous identifie, vous pouvez nous le faire savoir, et je vais demander au juge Président de passer en... en audience à huis clos.

Ensuite, je sais que, pour vous, c'est difficile de témoigner aujourd'hui. Je vais probablement vous poser des questions que vous allez trouver inconfortables, mais cela est... c'est juste parce que c'est important que les juges comprennent votre histoire.

Aussi, si une question n'est pas claire ou si vous voulez que je répète ou clarifie la question, ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

R. [10:41:09] *(Intervention non interprétée)*

Q. [10:41:10] Et une dernière chose, si vous voulez dire quelque chose, n'hésitez pas à nous le faire savoir et je vais demander au juge Président l'autorisation dans ce sens.

En ce qui concerne votre interrogatoire, je vais vous poser quelques questions sur la déclaration que vous avez faite au Bureau du Procureur en 2017, mais d'abord, j'aimerais vous demander : est-il exact que vous avez fait une déclaration au Bureau du Procureur en juillet 2017 ?

R. [10:42:05] Oui, c'est exact.

Q. [10:42:08] Je comprends que vous avez eu l'occasion de revoir...

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:12] Excusez-moi,
2 excusez-moi, je ne voudrais pas vous interrompre, mais à un moment donné, il
3 faudra que nous ayons, aux fins du compte rendu d'audience, le nom complet, l'âge,
4 et cetera. À huis clos partiel.

5 M^{me} GALUPA (interprétation) : [10:42:30] Oui, oui, je le ferai tout à l'heure, plus tard.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:39] D'accord, très bien.
7 Ça ne me pose pas de problème.

8 M^{me} GALUPA (interprétation) [10:42:47] Merci.

9 Q. [10:42:48] (*Intervention en français*) Madame le témoin, je comprends que vous avez
10 eu l'occasion de revoir votre déclaration.

11 R. [10:42:55] Je vous remercie.

12 Je ne me... je me souviens plus de la date, mais je vais m'efforcer à vous en parler.

13 J'étais à la maison (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé).

17 Q. [10:43:27] Madame le témoin, Madame le témoin...

18 R. [10:43:30] Mm-hm ? Mm-hm ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:41] Madame la témoin,
20 voilà ce qui se passe.

21 Q. [10:43:40] Est-ce que vous vous souvenez d'avoir parlé avec des membres de
22 l'équipe du Procureur au sujet de ce qui vous était arrivé ? Est-ce que vous vous
23 souvenez de cela, Madame ? Cela a dû se passer en 2017, donc il y a un certain temps
24 de cela, bien sûr.

25 R. [10:44:17] Oui, je me souviens de cela.

26 Q. [10:44:19] Et à cette époque-là, vous avez fait une déclaration. Cette déclaration,
27 elle a été transcrite, écrite, et la question consiste à savoir si, récemment, au cours des
28 deux dernières semaines, au cours des deux derniers jours, est-ce que vous avez eu

1 la possibilité de relire cette déclaration, Madame la témoin ?

2 R. [10:45:01] Oui, quelqu'un m'a relu ma... ma déclaration... ma déclaration m'a été
3 relue, effectivement.

4 Q. [10:45:10] Et ce que nous avons vu, c'est que vous avez apporté quelques
5 corrections à ce document. Est-ce que vous vous en souvenez de cela également ?

6 *(Déconnexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:45:45] Je pense que nous
8 avons perdu la communication, visiblement.

9 *(Discussion entre le juge Président et la greffière d'audience)*

10 Je pense qu'il y a une panne de courant au niveau de l'endroit de la vidéo. Donc, je
11 ne sais pas véritablement lorsque... quand est-ce que nous allons poursuivre ;
12 bientôt, prochainement. Vous savez, bon, moi, je... bon, j'essaie toujours de colmater
13 les brèches, ce que M^e Knoops fait également très bien.

14 Donc, je... nous ne savons pas quand est-ce que nous allons pouvoir reprendre.
15 Donc, n'allez pas trop loin, s'il vous plaît, ne quittez pas la pièce. Nous allons, nous,
16 quant à nous, aller dans la pièce de délibération et puis la greffière d'audience nous
17 fera savoir quand est-ce que nous pourrons reprendre.

18 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:47:55] Veuillez vous lever.

19 *(L'audience est suspendue à 10 h 47)*

20 *(L'audience est reprise en public à 10 h 58)*

21 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:58:04] Veuillez vous lever.

22 Veuillez vous asseoir.

23 *(Reconnexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*

24 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:27] Rebonjour, Madame
26 le témoin. Je vous vois parfaitement, maintenant. La liaison avait été interrompue ;
27 cela arrive de temps en temps. Nous devons donc toujours avoir à l'esprit que c'est
28 une sorte de miracle, pour ainsi dire, que nous puissions avoir cette liaison vidéo et

1 cette déposition par visioconférence. Donc, je vous prie de nous en excuser ; de
2 temps en temps, il y a des ennuis techniques.

3 Donc, je vais vous poser la dernière question que je vous avais posée.

4 Q. [10:59:07] Vous avez confirmé que vous aviez lu... ou que votre déclaration vous a
5 été relue, et je... vous avez indiqué que vous aviez apporté des corrections à cette
6 déclaration. Est-ce que vous vous souvenez de cela ?

7 R. [10:59:30] Oui, j'ai apporté une correction concernant la mort de (Expurgé)
8 (Expurgé).

9 Mais tout le reste de mes déclarations, c'est... tout le reste est exact.

10 Q. [11:00:02] Merci beaucoup.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:00:08] Je pense que nous
12 pouvons poursuivre, et nous savons quoi faire.

13 Alors, je vous redonne la parole, Madame le Procureur. Et veuillez lui demander si
14 elle n'a pas d'objection à ce que sa déclaration soit versée au dossier de l'affaire.

15 M^{me} GALUPA : [11:00:33] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

16 Q. [11:00:36] Madame le témoin, est-ce que vous seriez d'accord que la Chambre
17 puisse utiliser votre déclaration comme preuve ?

18 R. [11:00:47] Oui, je suis d'accord.

19 Q. [11:00:53] Je... je vous remercie.

20 M^{me} GALUPA (interprétation) : [11:00:58] Monsieur le Président, aux fins du compte
21 rendu, je tiens à préciser que les conditions de la règle 68-3 sont satisfaites.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:08] Donc... très bien,
23 donc les conditions sont bien remplies, y compris les corrections que... dont nous
24 venons de parler à l'instant — je parle évidemment des conditions relatives à la
25 règle 68-3. Est-ce que nous repassons à huis clos partiel maintenant ?

26 M^{me} GALUPA (interprétation) : [11:01:34] Oui, à huis clos partiel.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:36] Très bien, nous
28 allons passer à huis clos partiel pour parler de choses plutôt personnelles.

1 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 01)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:01:47] Nous sommes en audience à huis
3 clos partiel, Monsieur le Président.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 *(Passage en audience publique à 11 h 05)*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:05:11] Nous sommes de retour en audience
18 publique, Monsieur le Président.

19 M^{me} GALUPA : [11:05:21] Merci beaucoup.

20 Q. [11:05:23] Maintenant, je vais vous poser des questions sur votre déclaration et je
21 vous demanderai de clarifier certaines choses. Si vous pouvez répondre à... à mes
22 questions sans dire des choses qui pourraient vous identifier, parce que, pour
23 l'instant, on est en audience publique.

24 Je vais aussi vous dire que je vais mentionner des paragraphes de votre déclaration,
25 mais, cela, ce n'est pas pour vous, c'est surtout pour que tout le monde ici, dans la
26 salle d'audience, puisse comprendre d'où j'ai mon information.

27 Donc, dans votre déclaration...

28 R. [11:05:59] D'accord.

1 Q. [11:06:01] Donc, dans votre déclaration, au paragraphe 13, vous avez dit que les
2 musulmans et les non-musulmans vivaient ensemble, hein, mais que, après l'arrivée
3 des Anti-balaka, cela a changé. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous... vous
4 avez voulu dire par « tout a changé » ?

5 R. [11:06:35] C'est cela.

6 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [11:06:38] Est-ce qu'on peut demander au
7 témoin de respecter la règle des cinq secondes avant de répondre ?

8 M^{me} GALUPA : [11:06:47]

9 Q. [11:06:47] Et je voulais savoir : qu'est-ce que vous avez... vous avez voulu dire par
10 « tout a changé » ?

11 R. [11:06:57] Bon, lorsque j'ai dit que la situation a changé avec l'avènement des
12 Anti-balaka, c'est parce que, avant, avec les... les musulmans et les chrétiens vivaient
13 en parfaite harmonie. C'est... tout a chamboulé depuis l'avènement... l'événement
14 des Anti-balaka ; il y a eu des... des tueries de part et d'autre, les Anti-balaka ont
15 commencé à tuer à tout va et tout a chamboulé.

16 Q. [11:07:45] Je vous remercie.

17 Vous mentionnez dans votre déclaration, au paragraphe 12, que vous faisiez du
18 commerce. Est-ce que cela a affecté votre commerce ?

19 R. [11:07:56] Oui, j'ai... je suis tombée en faillite, je ne... je ne vends plus.

20 Q. [11:08:10] D'accord.

21 Et dans votre déclaration, au paragraphe 14, vous avez dit que vous aviez entendu
22 parler des Anti-balaka bien avoir... bien avant les avoir vus. Est-ce que vous pouvez
23 expliquer dans quel contexte vous avez entendu parler des Anti-balaka ?

24 R. [11:08:36] Bon, lorsque Djotodia a pris le pouvoir, il n'a même pas passé un an à la
25 Présidence lorsque nous avons commence à entendre parler des Anti-balaka... parler
26 d'Anti-balaka. On entendait... On entendait parler d'eux, mais je ne les ai... je ne les
27 voyais pas de mes propres yeux. Ce n'est que (Expurgé)
28 (Expurgé), c'est là que j'ai vu les Anti-balaka de mes propres yeux.

1 Q. [11:09:21] D'accord.

2 Et dans votre déclaration, aux paragraphes 16 et 19, vous mentionnez (Expurgé)
3 (Expurgé) dans le quartier Plateau, pour une raison que je ne vais pas dire en
4 audience publique, mais est-ce que vous saviez si le quartier Plateau a aussi d'autres
5 noms ?

6 R. [11:09:53] Vous voyez, quand vous arrivez à Cattin, au quartier Cattin, vous
7 pouvez aller au Plateau ; et dans le même secteur, il y a aussi le quartier Boeing. Ce
8 sont les seuls quartiers dont je connais les noms.

9 Q. [11:10:12] D'accord.

10 Est-ce que si je vous suggère le nom de « Cité de la Paix » ou « Cité de la Foi », ça
11 vous dit quelque chose ?

12 R. [11:10:31] Oui, j'ai entendu parler de... de ces lieux, mais je... je... je ne me souviens
13 pas, puis je sais pas si je... je... je ne me souviens pas avoir déjà été à ces endroits.

14 Q. [11:10:48] D'accord.

15 M^{me} GALUPA (interprétation) : [11:10:51] Monsieur le Président, je m'apprête à
16 poser des questions susceptibles d'identifier le témoin. Pouvons-nous passer à huis
17 clos partiel ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:11:04] Oui, nous passerons
19 à huis clos... huis clos partiel, mais accordez-vous un peu de temps, parce qu'avec
20 l'interprétation, il y a des chevauchements de voix, et cela rend les choses difficiles.

21 M^{me} GALUPA : [11:10:57] D'accord.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:11:01] Passons à huis clos
23 partiel.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 11)*

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:11:24] Nous sommes à huis clos partiel,
26 Monsieur le Président.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14 Page expurgée – Audience à huis clos partiel

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (*L'audience est suspendue à 12 h 10*)

18 (*L'audience est reprise en public à 13 h 31*)

19 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:31:59] Veuillez vous lever.

20 Veuillez vous asseoir.

21 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:32:16] Bonjour, bonjour à

23 tout le monde.

24 Bonjour Madame la témoin.

25 Je pense que nous sommes en audience publique. Vous souhaitez poursuivre votre

26 examen... votre interrogatoire principal à huis clos partiel ?

27 M^{me} GALUPA (interprétation) : [13:32:31] Oui, huis clos partiel, Monsieur le

28 Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:32:33] Fort bien. Alors,
2 nous allons passer à huis clos partiel.

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 32)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:32:38] Nous sommes à huis clos partiel,
5 Monsieur le Président.

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (*L'audience est levée à 13 h 59*)